

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 36/21

AVIS D'ESSAI DU SERVICE DE SURVEILLANCE DÉPENDANTE AUTOMATIQUE EN MODE DIFFUSION EN DESSOUS DU NIVEAU DE VOL 290

Introduction

Le 2 décembre 2021, ou peu de temps après cette date, NAV CANADA entreprendra un essai opérationnel des services de surveillance des services de la circulation aérienne (ATS) à l'aide de la surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B) satellitaire en dessous du niveau de vol (FL) 290 dans la partie de la région d'information de vol (FIR) de Montréal illustrée plus bas.

Cet essai servira à évaluer le rendement général du système, de même que l'efficacité de l'ADS-B satellitaire dans des conditions où les aéronefs ont l'obligation de posséder la capacité d'émettre vers des récepteurs dans l'espace (p. ex., diversité d'antennes). Les transpondeurs ventraux ne suffisent pas. Pour que les récepteurs ADS-B satellitaires reçoivent un signal fiable, il faut une antenne qui émet le signal vers les satellites.

Contexte

Actuellement, NAV CANADA offre le service de surveillance ADS-B dans l'espace aérien intérieur du Canada au FL 290 et au-dessus. La mise en œuvre de l'ADS-B satellitaire permettra d'élargir la surveillance dans les régions où elle était auparavant impossible. Les contrôleurs de la circulation aérienne bénéficieront ainsi d'une conscience situationnelle accrue, grâce à laquelle ils pourraient offrir aux pilotes des gains de sécurité et d'efficacité. On prévoit en tirer des avantages comme :

- Une meilleure conscience situationnelle grâce à une précision accrue de la position et de la trajectoire des aéronefs;
- Des avertissements et des alertes plus précoces en cas de déviation imprévue d'un aéronef;
- L'amélioration des interventions d'urgence pour le dépistage et la localisation d'aéronefs en détresse;
- Une redondance accrue en cas de défaillance des radars, permettant la prestation ininterrompue du service de contrôle de la circulation aérienne (ATC) pour les aéronefs équipés en conséquence.

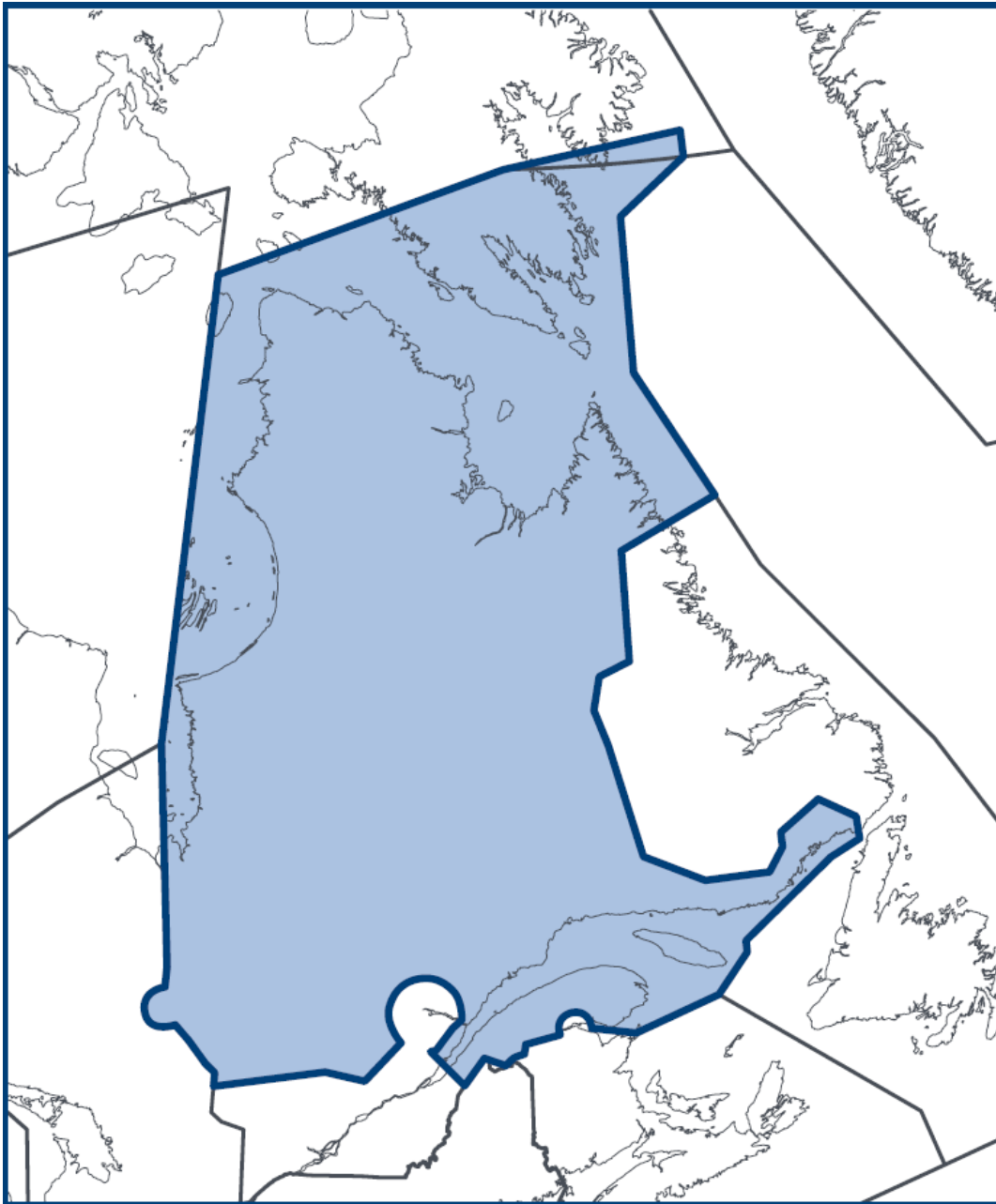
Avionique et participation des exploitants

Les exploitants qui comptent recevoir le service ADS-B dans les parties de l'espace aérien de la FIR de Montréal illustrées plus bas devront être équipés et faire usage d'un transpondeur squitter long en mode S de 1 090 MHz utilisant la diversité d'antennes ou des antennes capables de diffuser vers le haut, en direction des satellites, conformes à la norme DO-260B, " Minimum Operational Performance Standards " (normes de performance opérationnelle minimale), de la Radio Technical Commission for Aeronautics (RTCA). Ils devront également inscrire l'avionique ADS-B suivante à la case 10 du plan de vol de l'OACI :

- B1 ADS-B avec capacité ADS-B émission de 1 090 MHz spécialisée;
- B2 ADS-B avec capacité ADS-B émission et réception de 1 090 MHz spécialisée.

Zone d'application

Les services ADS-B seront activés en dessous du FL 290 dans la partie suivante de la FIR de Montréal.



NON DESTINÉE À LA NAVIGATION

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
À l'attention de : Noel Dwyer, Gestionnaire national
Production des normes ATS

Courriel : noel.dwyer@navcanada.ca



Stephanie Castonguay
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes